

<https://www.fakirpresse.info/droit-dans-les-yeux-1442>



Droit dans les yeux

- Le Journal - Enquêtes et reportages -



Date de mise en ligne : jeudi 26 novembre 2020

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

149 femmes mortes sous les coups de leur conjoint en 2019. Pour Mily, c'est pas passé loin : le pistolet sur la tempe...

10 octobre 2019, Assemblée nationale.

L'impression d'être une merde

« Vous avez affirmé, madame la garde des sceaux, que les policiers d'un commissariat ne pouvaient pas refuser une plainte. C'est sans doute vrai en théorie, mais en pratique, nous le déplorons chaque jour... »

C'était mi-octobre, à l'Assemblée. La ministre de la justice, Nicole Belloubet, ressassait que, pour les femmes battues, dans les commissariats, tout se passait bien. Circulez, y a pas grand-chose à voir, ni à dire, ni à changer, finalement.

Le matin même, Mily, une copine fakirienne de Montélimar, m'avait passé un coup de fil, en urgence. J'étais sorti de l'hémicycle pour l'écouter. Elle chialait au bout du fil. Mily, notre exploitée du n° 90. Mily, notre préfète fakirienne, qui se démène, mère célibataire avec ses trois enfants. Mily qui a toujours un sourire d'avance. Et là en pleurs. C'est avec ce drame que je tentais de secouer le « Tout va très bien, Madame la ministre » :

Il m'avait fait promettre de ne pas porter plainte. Ça m'a ralentie, dans le processus. Les faits se sont produits fin août, je n'ai déposé plainte qu'en avril. C'est une décision tellement difficile à prendre... On a besoin de soutien mais on est isolée, physiquement isolée, dans ces cas-là. Je suis allée dans un groupe de soutien, c'est là que j'ai trouvé la force d'aller au commissariat. Quand j'arrive là-bas, la porte est fermée et la sonnette cassée. Il fallait taper à la fenêtre pour qu'on vous voie. Un policier, derrière le guichet, me demande pourquoi je viens. "Violences conjugales par arme." Et là, il se moque de moi. Il se marre. "Vous êtes sûre qu'elle était pas en plastique, l'arme ?" Et il me fait répéter plus fort, devant tout le monde. "Et pourquoi vous ne portez plainte que maintenant ?" ça m'évervait tellement... Là, j'ai compris que ce serait très dur de porter plainte, alors que ma situation était déjà insupportable. Puis j'ai été reçue par une femme policier qui m'a dit qu'il fallait des preuves, des certificats, que sinon ça ne servait à rien, et elle m'a renvoyée. Je suis sortie en pleurant. Heureusement, je suis tout de suite allée voir le médecin, la psy, des personnes qui pouvaient témoigner.

Une heure après, j'étais de retour au commissariat. Et là, le dépôt de plainte, ça a été l'horreur : ça l'a gonflée, que je revienne déterminée. Je suis reçue dans un bureau où une autre plainte est déposée en même temps. Pour une dégradation de portail. Pour ça, on répondait au plaignant "Ah oui, c'est pas normal, vous en faites pas, on va regarder les caméras de vidéosurveillance". Avec moi, la policière levait les yeux au ciel, soufflait, c'était le pire, sans qu'on fasse une pause, sans un verre d'eau. "Mais pourquoi vous avez accepté ça", elle me disait. "Vous auriez dû partir avant... Mais non, ça c'est pas vrai, c'est pas possible." J'avais l'impression d'être une merde. D'avoir une double peine. J'ai vécu ça très violemment, aussi violemment que tout le reste. Je suis rentrée chez moi et j'ai pleuré pendant trois jours. »

Finalement, sa plainte fut bien enregistrée.

Et le procureur ne l'a pas classée.

Et l'affaire est passée au tribunal, après des années d'errance.

Le droit de vivre

Mardi 29 octobre, 9h30. Tribunal de Carpentras. 11h00.

« Au moins, je vais avoir le droit de parler publiquement, dire ce qu'il s'est passé. Pour l'instant, ça n'a pas été possible. » Mily est nerveuse, ça se sent, entourée de ses deux parents, de ses soutiens et amis. Je le comprends vite : une affaire comme ça, ça vous embarque toute une famille.

Le gars se pointe. Une masse, 1,85 m peut-être, cent kilos, facile, barbe et crâne rasé. Face à Mily, toute menue, pas grande. Les yeux se croisent. « J'ai tenu son regard. Il m'a regardée, j'ai pas baissé les yeux », se redresse-t-elle. Une peur se fait jour : qu'il ne soit pas condamné. Qu'il s'en sorte sans rien, ou avec une gentille tape sur les mains. Mily, ses gosses, ses proches auraient du mal à s'en remettre, je crois.

A la barre défile le catalogue de la misère et des coups tordus, l'un qui frappe son frère avec un couteau, un autre qui essaie d'échapper à la police pour la sixième fois, un troisième, un monsieur handicapé, qui dit ne rien comprendre de ce qu'il fait ici.

Au plafond, sur les fresques, Hercule se bat contre les monstres.

Mily trépigne sur son banc, en attendant. Ça approche, et elle part en sanglots. « Je faisais encore des cauchemars, y a pas longtemps, tu sais, des crises d'angoisse. Là, je sais que le dénouement est proche, et qu'après, j'aurai le droit de vivre. Et ça fait peur. »

Son affaire est appelée.

L'ancien conjoint s'approche, décline son identité, « Rémy Canuti », sa fonction, « Directeur général des services à la mairie d'Orange », Front national. La magistrate, lisant le dossier : « Vous aviez une relation sentimentale depuis 2013... isolée de sa famille et de ses amis... giflée sur la joue gauche... vous lui sautez dessus et l'étranglez quand elle ne veut pas changer de vêtements... Un soir, suite à un désaccord pour une mutation, le ton monte. Vous la jetez par terre, la giflez, vous lui mettez un revolver sur la tempe, vous armez le chien, le doigt sur la détente... depuis, elle a été suivie pour choc post-traumatique, dans un contexte dépressif. »

Le colosse fait profil bas. Très bas, même. « Je suis choqué par ma propre violence... J'ai rendu mon revolver. Je reconnais l'intégralité des faits, et il n'y a pas d'explication à mon geste. Ça fait quatre ans que j'attends ce jugement, car je ne pourrai pas vivre sans être jugé et sanctionné pour ce que j'ai fait. »

Il ne peut pas vivre, mais juste assez, quand même, pour continuer les avances et pressions sur les femmes qui passent dans ses services, à la mairie, sous ses ordres. Les témoignages, depuis la plainte de Mily, se multiplient. « J'ai obtenu des justifications, en faisant un travail psychologique : je suis d'une famille où tout le monde est allé en prison, avec un grand-père voyou. C'est une mauvaise image de l'homme. La scène du revolver, mon père l'avait vu sur sa propre mère. Ça ne justifie rien, mais c'est une sorte d'héritage... »

La magistrate : *Donc c'est bien vrai, ce qu'elle dit ?*

Canuti : *Oui, enfin non, pas la tentative de noyade de son fils. »*

Car il y a ça, aussi : le petit a été jeté dans une piscine, alors qu'il ne savait pas nager...

L'avocat de Mily : « Qu'est-ce qui fait qu'à un moment, on va prendre une arme dans un coffre pour lui mettre sur la tempe ? Elle a peur. Il n'y a rien qui justifie ça... C'est pour l'impressionner, la punir ? »

Canuti : *je voulais qu'on arrête de se disputer. »*

L'avocat de Mily embraye : « C'est le genre de relation qu'on retrouve systématiquement, dans ces affaires : on laisse penser que tout est de sa faute, à elle, puis il y a les petites humiliations quotidiennes, les violences, pas anodines, et une jeune femme qui entre dans une relation de dominant - dominée, coupée de son environnement. En termes de violences physiques et psychologiques, c'est abominable. Elle se sent coupable : qu'est-ce qui va provoquer son courroux, sa colère ? Et peu à peu, ça vous ramollit. On ne se construit plus que dans le regard de l'autre. L'estime de soi passe par lui. »

Mily, juste devant moi, ne pleure plus. Parce qu'elle a trop pleuré.

« Elle vit cette scène depuis cinq ans. Elle a pensé qu'elle allait mourir. Ses enfants étaient derrière. "Si moi j'y passe, pour mes enfants, qu'est-ce qui va se passer ? Eux aussi ?" Elle doit suivre une psychothérapie, 60, 80 euros la séance, mais elle n'a pas les moyens. Ça devrait être remboursé. Vous, vous les avez, les moyens. On n'a pas à vous remercier de formuler des excuses. »

« Vous avez beaucoup de chance, monsieur. »

Salle d'audience. 13h00.

Le procureur Raffin (j'ai dû me faire répéter le nom) s'avance, un grand gars, droit :

« C'est le dossier du jour, pour moi. Malgré le poids de l'expérience, il me fait froid dans le dos. Mais une première remarque, d'abord. N'y a-t-il pas dans l'organisation de la justice un problème ? Les faits datent du 28 août 2014... On a des effectifs nettement sous-dimensionnés dans ce tribunal. Il y a eu des boulettes, par les gendarmes. Un jugement d'incompétence du tribunal de Valence ! De Valence ! »

Le procès aurait dû se tenir trois ans plus tôt, à Valence, mais c'était sur la mauvaise pile de dossiers. Mily me racontera : « Ils te font attendre deux heures, tu passes à la barre et là, ils te disent qu'ils sont incompetents, et renvoient ailleurs ». Et c'est reparti pour un tour.

Vous attendiez ce moment, Monsieur ? Moi aussi, je l'attendais... Maintenant, on va s'expliquer.

Sachez que vous avez beaucoup de chance. Parce que sous d'autres cieux, vous ne comparâtriez pas devant ce tribunal. Les circonstances sont aggravantes. J'ai requis aux assises pour un monsieur, il avait commis un car jacking, avec pistolet sur la tempe. Il a fait pareil que vous, monsieur. J'ai requis 18 ans. Il en a eu 23. 23 ans ! »

Il se tourne vers les juges, appuie bien les mots. « Cette relation perverse, elle est ex-clu-si-ve-ment de son fait. Et ban, la gifle ! Et ban, le pistolet ! Et allez, on se rend au coffre, on sort le 357 Magnum. La pression de l'arme l'a balancée à terre, jetée sur le sol. Elle appelle au secours, deux fois. "Tu vas te taire !" Il faut imaginer ses yeux exorbités, et au même moment le bruit du chien sur le pistolet.

Je comprends, qu'elle ait cru voir la mort dans une immédiateté... Une arme sur la tête ! »

Il reprend à peine son souffle.

Il y a eu étranglement complet ! Vous savez ce que c'est, la perte de connaissance initiale ? Parce qu'elle avait mis un short trop court ? Il humilie, avec intelligence, la met à genoux, insultes, chantage, quand vous balancez un enfant de quatre ans qui ne sait pas nager dans une piscine. Eh ! C'est cet homme-là, que vous allez juger ! »

Mily se retourne vers moi, sourit doucement, souffle. Elle a compris.

Il nous faudra encore beaucoup d'effort pour trouver la faille en vous, poursuit le proc. Pour comprendre pourquoi vous êtes un pervers qui cherche la domination.

Je demande deux ans avec un sursis simple, et cinq ans de période probatoire.

Je demande une peine d'amende de 10 000 euros.

Je pourrais demander la fin de l'autorité parentale, et du coup il perdrait son emploi de fonctionnaire. Je pourrais requérir une interdiction de séjour. Il perdrait tout. Je ne vais pas requérir ça. J'espère ne pas me tromper.

C'est de la justice intelligente que je demande. Pas pour les 120 meurtres de femmes et les 200 000 victimes depuis le début de l'année, mais pour la prévention de ce cas-là. »

Détourner le regard.

Devant le tribunal. 14h00.

« Pas de déclaration. Et vous ne parlez qu'à moi, pas à lui. »

L'avocat de Canuti fait barrage.

Il faudra se contenter des déclarations de son avocat, un peu plus tôt, dans la grande salle. *« Vous avez entendu sa voix ? Ce que vous devez juger, c'est l'homme de maintenant. Un homme sage. Quand il dit "je ne me reconnais pas", c'est vrai. C'est l'histoire d'un couple passionnel, violent. Il y a eu rencontre, et cette rencontre a été explosive ! »*

La juge a eu un regard sévère.

« 124 femmes sont mortes cette année sous les coups de leur conjoint. Il faut prévenir. Pas question que ça ne figure pas à votre casier. »

Verdict : deux ans avec sursis, quinze ans d'interdiction de port d'armes, inscription au casier judiciaire, 4000 euros d'amende.

Au-delà des attentes, finalement. Mais un étonnement, tout de même : pour répondre à tout cela, Mily n'a pas pu parler, au fil de l'audience. Elle a été dite, interprétée, représentée, mais jamais elle n'aura pu s'exprimer directement, dire sa douleur et ses angoisses. D'autres l'ont fait à sa place, comme une nouvelle négation.

« Tu as vu... Quand il est sorti du tribunal, il a évité mon regard.

- Tu te sens comment ?

- Soulagée, fatiguée. D'un coup, au moment du verdict, j'avais plus peur. Je le sentais tout petit. C'est le début de ma vie à moi. La pause dans mon existence est finie. »

C'est marrant, presque : c'était son anniversaire, à Mily, ce 29 octobre.

PS : depuis, Mily reçoit plein de témoignages. La parole s'est libérée. Un gardien de la paix, ému : *« Vous êtes une lumière pour les autres femmes. »* Des femmes victimes, aussi, parfois directement concernées par l'affaire, qui se raccrochent à son cas comme à une bouée. Jacques Bompard, le maire d'Orange, a lui choisi de conserver son directeur général, malgré les plaintes des employés.